

« LA CREILLOISE » VTT & Marche

23^{ème} édition - Dimanche 9 Décembre 2018

RÈGLEMENT DE LA RANDONNÉE

TOUT PARTICIPANT INSCRIT EST CONSIDÉRÉ EN PROMENADE. IL RESTE RESPONSABLE DES ACCIDENTS DONT IL POURRAIT ÊTRE L'AUTEUR OU LA VICTIME ET DOIT IMPÉRATIVEMENT :

- Etre couvert personnellement par une assurance à responsabilité civile
- Veiller à sa bonne forme physique par rapport à l'épreuve.
- Utiliser un matériel en bon état et approprié à la discipline qu'il pratique (casque pour le VTT).
- Appliquer le code de la route pour les parties du parcours effectuées sur route.
- Se conformer aux arrêtés préfectoraux et municipaux en tous lieux.
- Respecter l'environnement public et privé.
- Ne pas pénétrer dans les zones hors balisage (VTT et marche)
- Tenir les animaux en laisse.
- Les participants mineurs seront accompagnés d'un représentant légal ou de membres expérimentés de l'URCC.
- Clôture des inscriptions du 20 km marche et du 45km VTT à 9H30.

RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE (pour les vététistes)

Article R 189 : Les conducteurs de cyclomoteurs ne doivent jamais rouler de front, **NI LES CYCLISTES ROULER A PLUS DE DEUX DE FRONT SUR LA CHAUSSÉE**. Ces derniers doivent se mettre en file simple dès la tombée du jour, et dans tous les cas ou les conditions de circulation l'exigent **ET NOTAMMENT LORSQU'UN VÉHICULE VOULANT LES DÉPASSER ANNONCE SON APPROCHE**.

Des photos peuvent être prises au cours de la randonnée et sont susceptibles d'être mises en ligne. Au cas où un participant ne souhaiterait pas voir sa photo publiée il doit en faire part aux représentants du club qui s'assureront que cette demande soit respectée sur le site du club.

Le 05 octobre 2018
Le Président du club
Daniel RONCHI

Correspondance : Président URCC
Daniel RONCHI
1, rue Léo Lagrange
60550 – VERNEUIL en HALATTE
Tél. : 06 09 57 22 95
[E mail : contact@urcc.fr](mailto:contact@urcc.fr)

Association affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme (F.F.C.T.) sous le N° 1488
Association affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P.) sous le N° 3645
Association agréée par la Jeunesse et Sports le 05/04/79 sous le N° 60.79.10
Association labellisée Picardie en forme le 12 janvier 2016.
SIRET448 759 019 00020
Siège social : Mairie de CREIL - BP 76 - 60109 CREIL Cedex.
Site Internet : www.urcc.fr